

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2022

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt-neuf juin deux Mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, FORISSIER Johan, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain Absents excusés : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BONNEFOND Vincent, RODAMEL Karine, TISSEUR Fabienne Secrétaire de séance élu : FORISSIER Johan
- en exercice :	14	
- présents :	9	
- votants :	9	
Convocation en date du :		
24 juin 2022		
Affichée le :		
24 juin 2022		

N° 2022D509	DETERMINATION DU NOM DE L'ECOLE
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, une consultation a été effectuée auprès des élèves pour nommer l'école de Rozier-en-Donzy.

5 propositions avaient été retenues par les élèves :

- L'arc-en-ciel
- Les doigts colorés
- L'école des roseaux
- La main colorée
- Le petit écolier

Le Conseil Municipal Enfants propose de choisir de dénommer l'école « Ecole des roseaux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DENOMME l'école primaire « Ecole des roseaux »

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

ROZIER EN DONZY, le 11/07/2022

Signé : le Maire, Didier BERNE

